



DÉLIBÉRATION n° 2022 – 14

Extension du refuge de La Martin

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 15 mars 2022 à 14h30 à Gilly sur Isère, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Considérant que les caractéristiques du refuge de La Martin justifient des aménagements pour améliorer l'accueil et les conditions d'exploitation,

Considérant que les besoins à satisfaire nécessite une modeste extension du bâtiment existant,

Considérant que les travaux se réaliseront en fin d'été 2022.

Après en avoir délibéré

Décide de réaliser l'opération d'extension du refuge de La Martin,

Décide d'allouer à cette opération un budget prévisionnel total de 305k€,

Sollicite le directeur de l'établissement pour rechercher des financements extérieurs, si possible à hauteur de 80%

Le directeur de l'établissement public du Parc National de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R 331-35 du code de l'Environnement.

Adoptée à Gilly sur Isère, le 15 mars 2022

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS